

Mars 1946

Mon cher Daniel, Liéhart.

Chargé de la comptabilité à la compagnie.

Comme suite aux différentes conversations.

que j'ai eu avec Monsieur Emmanuel
et avec vous, et ~~de~~ fait

d'une part pour régulariser mes comptes
d'autre part parce que je rest dans l'année

veillez prendre note des différents
virements, et instructions suivantes:

1^{er} les 150.000 frs que j'ai prêtés en Algérie
doivent être reversés avec 2^{es} et 3^{es} par
le débit de mon compte.

(la question intérêt sera réglée dès que
nous aurons des comptes de la Société Générale)

12 Les allocations familiales ^{supplémentaires} que ~~je~~ ^{je} perçois à Lille de 15 Janvier au 30 Juin 1943 seront remboursées à la caisse d'allocation, puis que je les ai perçues également comme chargé de mission du Gouvernement de l'Algérie et de son Directeur général de l'Organisation du Textile.

32 A partir du 11 Novembre 1943 toutes les allocations familiales que ^{supplémentaires} ~~je~~ ^{je} perçois à Lille seront remboursées (ceux qui ont été officiellement incorporés à cette date)

42 Même opération de remboursement pour la prime mensuelle ^{versée au 15 Janvier} ~~versée au 15 Janvier~~ : c.à.d. :

8.000 francs de 15 Janvier 1943 au 30 Juin 1943.

^{non solde de} ~~solde de~~ du 11 Novembre 1943 au 31 Décembre 1943.

52 pour la prime perçue à partir du 1^{er} Janvier 1944, jusqu'au 30 Septembre 1944, il me sera déduit de la part qui me sera attribuée au fin d'année à valoir pour la période 1^{er} Janvier 1944 à 30 Septembre 1944. (soit $\frac{3}{4}$ de la part annuelle)

Ceci afin de m'interdire de payer un impôt -revenu

laire sur des sommes que je n'ai pas perçues.

(Je n'aurai plus aucune fiée, ni part de
gérance, jusqu'à ma démolition; ce n'est sur
ma demande) à dater du 30 Septembre 1944).

Vous serez très aimable de m'indiquer
l'état au courant de ces différentes opérations
au fur et à mesure de leur exécution.

Bonne nuit, mon cher Daniel, à mon
vieux ami.

Claude Paul Fegis.

ETABLISSEMENTS AGACHE

SOCIÉTÉ ANONYME DE PÉRENCHIES
CAPITAL: 50.000.000 Fr^{cs}

FILATURES & TISSAGES MÉCANIQUES

LILLE, le 15 Novembre 1944 19
12, Rue du Vieux Faubourg

Service

Monsieur Claude SAINT LEGER

L I L L E

Cher Monsieur ,

Conformément à ce qui a été convenu au cours des entretiens que nous avons eus récemment avec vous, nous avons l'honneur de vous confirmer :

1° - que nous débitons votre compte de Fcs : 150.000,- montant des prélèvements que vous avez effectués chez la Société Générale à Alger, laissant en suspens la valeur de ce débit jusqu'à ce que nous ayons reçu les comptes de la banque nous indiquant les dates des prélèvements .

2° - que nous débitons votre compte de Fcs : 35.527,- montant des allocations familiales versées à Madame Saint Léger pour la période 15 Février-30 Juin 1943 et 11 Novembre 1943- 30 Septembre 1944 ; cette somme devant être reversée à la Caisse Familiale du Textile qui a fait le service des allocations familiales .

3° - que nous débitons votre compte de Fcs : 41.400,- représentant le remboursement des sommes que, suivant vos indications, vous avez perçues en Algérie pendant les périodes 15 Février-30 Juin 1943 et 11 Nov-31 Décembre 1943 .

4° - que le montant des appointements fixes que vous avez perçus à Lille du 1er Janvier 1944 au 30 Septembre 1944 nous sera remboursé par déduction sur la part de gérance qui vous sera allouée en fin d'année et qui s'élèvera aux 3/4 de votre part normale .

5° - que, à partir du 1er Octobre 1944 et jusqu'à votre démobilisation et à la reprise de votre activité chez nous, il ne vous sera plus alloué ni appointements fixes, ni part de gérance .

Veuillez agréer, cher Monsieur, l'expression de notre considération distinguée .

ETABLISSEMENTS AGACHE

Société Anonyme de Pérenchies
Le Président du Conseil d'Administration,

Emmanuel Descaings

Descaings